

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-sept mars deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROISINE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 13

Résultats des votes : pour 13 contre 0 abstention

**Présents** : Philippe ROISINE, Pascal CHEVALLEREAU, Stéphane GUYONNAUD, Vincent HUDRY-CLERGEON, Jean-Marc JONO, Nathalie MASSART, Julien MICHEL, Philippe MOLON, Pascal OUVRIER-NEYRET, , Stéphane TISSOT.

**Absents (excusés)** : Chrystel DEMIZIEUX, Yann HARDY, Sylvain SOBOTA.

**Ont donné pouvoir** : Chrystel DEMIZIEUX à Stéphane TISSOT

Yann HARDY à Stéphane GUYONNAUD.

Sylvain SOBOTA à Vincent HUDRY-CLERGEON.

Julien MICHEL a été élu secrétaire de séance

**Objet** : **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE GITE DE PRAZ D'ZEURES : Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022. DEL\_04172023BIS**

**Retire et remplace la DEL\_04172023**

Au vu de la présentation du Compte Administratif du Budget Annexe Gîte de Praz d'Zeures, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2022 fait apparaître un excédent de clôture de fonctionnement de 4.952,78 €.

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de délibérer sur l'affectation de ce résultat pour l'année 2023.

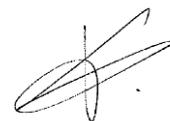
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'inscrire une partie de l'excédent de clôture de fonctionnement, soit 1400,65 €, au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » à la section d'investissement de l'exercice 2023 du Budget Annexe Gîte de Praz d'Zeures. La somme de 3 552,13 € sera inscrite au compte 002 – recettes.

**Le vingt-sept mars deux mille vingt-trois,**

Le Maire,  
Philippe ROISINE

Le Secrétaire de séance,  
Julien MICHEL



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le

- de sa publication le

Le Maire,

Philippe ROISINE.

Envoyé en préfecture le 08/06/2023

Reçu en préfecture le 08/06/2023

Publié le 08/06/2023



ID : 074-217402650-20230327-DEL\_04172023BIS-DE